

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

HIVER 2024/2025

Association BOB LUGE - Piste Olympique de Bobsleigh Luge & Skeleton de la Plagne

L'Association BOB LUGE est une association Loi 1901.
Son siège social est situé : La Roche – 73210 La Plagne Tarentaise
Téléphone : 04 79 08 82 23
Email : administratif@bobsleigh.net

L'association BOB LUGE est dûment habilitée par arrêté municipal N°28-22 du 07 janvier 2008 de la Mairie de Mâcot La Plagne à organiser des descentes en Bob-Raft, Bob Racing et Speed Luge et à les commercialiser auprès du public. L'association BOB LUGE est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ sous le n°45877062 par l'intermédiaire du Cabinet Morel & Bognier, courtier en assurances. Les présentes conditions concernent la vente titres d'accès pour l'utilisation de la Piste de Bob.

Elles s'appliquent pour les Titres d'Accès vendus pour la saison en cours.

La piste olympique de Bobsleigh est ouverte au public du Samedi 14 Décembre 2024 au Dimanche 30 Mars 2025. Elle est fermée tous les lundis pour maintenance technique.

Ouverture au public à partir de 16h.

Le standard téléphonique de la piste est ouvert 6j/7 (fermeture hebdomadaire tous les lundis) compter du Samedi 14 décembre 2024.

ARTICLE 1 : GENERALITES

L'acquisition d'un Titre d'Accès implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur pour les sociétés ayant leur siège social en France.

ARTICLE 2 : LE TITRE D'ACCES

Le Titre donne accès selon la prestation achetée à la piste de Bob et ce uniquement pendant la durée de validité du titre. Les prestations proposées sont les suivantes :

1. INITIATION BOB RAFT

Sans pilote et avec 4 passagers maximum, descente à environ 80km/h dans un engin autoguidé et auto-freiné. Durée de la descente environ 1 minute 30.

2. INITIATION SPEED LUGE

Dans une luge mono-place, en position semi-couchée, face à la piste pour une descente à environ 90km/h. Durée de la descente environ 1 minute.

3. INITIATION BOB RACING

Bob comparable aux bobsleighs de compétition, piloté par un pilote professionnel et avec 3 passagers maximum. Descente à environ 120km/h. Durée de la descente environ 1 minute.

Les titres d'accès sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

ATTENTION :

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un Voucher.

Ce Voucher doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter afin d'accéder à la prestation ainsi qu'à l'appui de toute demande.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un Titre d'Accès donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Les tarifs publics des Titres d'Accès et de l'assurance proposée par Mutuaide Assistance sont affichés aux points de vente de la Piste Olympique de Bobsleigh – La Roche – 73210 La Plagne Tarentaise.

Les prix des titres d'accès sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Les prix indiqués comprennent l'initiation en Bob-Raft, ou l'initiation en Bob Racing ou l'initiation en Speed Luge avec prêt d'un casque, la remise d'une attestation de descente et le transport retour du bas de la piste au départ de celle-ci. Le transport entre les différentes stations de la Plagne et la Piste Olympique de la Plagne n'est pas compris dans le tarif, ainsi que l'assurance qui reste facultative.

Chaque émission de titre d'accès en caisse donne lieu à la remise d'un Voucher sur lequel est mentionné les caractéristiques du titre d'accès, ce ticket conclut la vente.

Les paiements sont effectués :

En caisse soit en espèces limité à 1 000.00 €, soit par carte bancaire, soit en chèques vacances.

Une assurance facultative « Impact Multisports » (annexe 1) proposée par Mutuaide Assistance couvre les risques de la pratique des trois formules, au tarif de :

- Destination France, Italie, Suisse, Espagne : 3.95 € / jour/ personne pour les clients Européens, du Royaume Uni ou Suisse
- Pour les clients non européens 10.00€ /jour/ personne, garanties limitées.

Les clients européens, du Royaume Uni ou Suisse peuvent souscrire en tant que particulier sur le site www.impact-multisports.com ou sur l'application IMPACT MULTISPORTS. Vous retrouverez en annexe 1 les notices explicatives.

ARTICLE 4 : PERTE OU VOL DU TITRE D'ACCES

En cas de perte ou de vol, et uniquement sur présentation du justificatif de vente ou du justificatif de commande le Titre d'accès sera remplacé.

ARTICLE 5 : DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE

Les titres d'accès devront être utilisés durant la saison en cours, au-delà ils ne seront valides que dans les conditions citées ci-dessous.

Concernant le report d'une saison à l'autre, un seul report sera accordé par réservation, et uniquement dans deux cas :

- Si la disponibilité de réservation est clôturée.
- Ou sur présentation d'un justificatif médical, d'une preuve de passage chez un garagiste ou mécanicien en cas de panne de véhicule ou cas de force majeure.

La force majeure désigne tout événement ou circonstance réunissant les trois caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité.

La partie qui allègue la force majeure devra en aviser immédiatement l'autre partie par tout moyen en produisant toute justification utile. En cas de survenance d'un cas de force majeure le contrat est suspendu pendant la durée dudit cas de force majeure entraînant la suspension temporaire, partielle ou totale du contrat, sans pénalité jusqu'à cessation dudit événement. En cas de suspension prolongée l'une ou l'autre partie pourra demander la résolution ou la résiliation amiable du contrat.

ANNULATION DE LA PART DE L'ASSOCIATION BOB LUGE

L'association BOB LUGE se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les initiations en Bob-Raft, Bob Racing et Speed Luge en cas :

- De conditions techniques ne permettant pas la tenue de l'initiation.
- De conditions de cas de force majeure empêchant le bon déroulement de l'activité. L'association BOB LUGE proposera dans la mesure du possible des disponibilités de piste un report ou remboursera l'intégralité des sommes versées sur présentation du Voucher ou du bon de commande.

Pour des raisons de sécurité, tout comportement manifestement inapproprié de la part d'un client, pourra faire l'objet d'un refus de descente par notre personnel. Les conditions de remboursement restent inchangées. Un client en état d'ébriété manifeste ou sous l'influence de stupéfiants se verra la descente refusée et sera remboursé à hauteur de 50%.

ANNULATION DE LA PART DU CLIENT

Toute prestation réservée par vos soins est due à l'association BOB LUGE.

Seule une annulation pour cause d'accident, et présentation d'un justificatif médical, d'une preuve de passage chez un garagiste ou mécanicien en cas de panne de véhicule ou cas de force majeure, donne droit à un remboursement et cela quelle que soit la date de descente.

La force majeure désigne tout événement ou circonstance réunissant les trois caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le contrat est suspendu pendant la durée dudit cas de force majeure entraînant la suspension temporaire, partielle ou totale du contrat, sans pénalité jusqu'à cessation dudit événement. En cas de suspension prolongée l'une ou l'autre partie pourra demander la résolution ou la résiliation amiable du contrat.

Remboursement sans justificatif :

Au-delà de 30 jours avant la prestation	100%
Entre 30 et 15 jours avant la prestation	70%
Moins de 15 jours jusqu'à 72h avant la prestation	30%
72h avant la prestation	Aucun remboursement

CLIMAT ET TRAFIC

Étant une structure de montagne, certaines intempéries sont habituelles et les usagers de la route sont, dans certains départements dont le nôtre (73, Savoie), tenus de respecter les lois sur l'équipement des véhicules en montagne. Loi Montagne 2022/2023, arrêté préfectoral n° DS-BSRPRRDC. Le verglas, la neige, la pluie ou la grêle, n'entrent pas en considération des cas de force majeure.

La Station de ski de la Plagne est fortement fréquentée durant les vacances scolaires, particulièrement durant les fins de semaine. (Samedis et Dimanches). De nombreux ralentissements sont à déplorer. L'Association Bob Luge se donne le droit de reporter une réservation si le client à un séjour sur la semaine suivante en Station.

Pour les locaux (73) ou résidents des alentours (Agglomération de Lyon, Chambéry, Grenoble, Aix Les Bains, Albertville) Il est fortement déconseillé de venir sur des dates prévues comme chargées en termes de circulation.

Exemple : Tous les Samedis de vacances scolaires.

Un seul report par réservation n'est possible. Au-delà, la réservation sera perdue.

ARTICLE 6 : CONSIGNES DE SECURITE

Le client doit prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité.

Tout client est tenu de respecter les règles de sécurité relatives à la pratique de ces activités, notamment les règlements affichés au départ de l'installation, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Association. L'Association se réserve la faculté de retirer le bénéfice de son Titre d'accès au Client qui méconnaîtrait ces règles, et plus généralement qui porterait atteinte à la sécurité des autres Clients ou des agents de l'Association, ou qui dégraderait intentionnellement les installations.

Équipement fourni et obligatoire : Fourniture d'une charlotte à cheveux & le prêt du casque intégral.

Tenue conseillée : une tenue confortable (vêtements chauds et gants), bottes légères ou chaussures de sport (chaussures de ski interdites), lunettes (facultatif).

Pour des raisons de sécurité, les GoPro et tous autres équipements électroniques sont formellement interdits d'utilisation à l'intérieur des bobsleighs.

6-1. INITIATION BOB RAFT

La pratique du Bob-Raft est possible à partir d'une taille minimale d'1m30 et déconseillé aux moins de 10 ans. La présence d'un adulte responsable et d'une autorisation parentale sont obligatoires pour les enfants de 14 à 18 ans non révolus. Pour les mineurs de moins de 14 ans, la présence d'un adulte responsable est obligatoire dans le Bobsleigh.

6-2. INITIATION SPEED LUGE ET BOB RACING

La pratique du Speed Luge et du Bob Racing est possible dès 16 ans. Une autorisation parentale et la présence d'un adulte responsable est obligatoire pour les enfants de 16 à 18 ans non révolus.

ARTICLE 7 : RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Association dans un délai de deux (2) semaines suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou tenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 10.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante : Association BOB LUGE – BP 52 – Plagne Centre – 73210 La Plagne Tarentaise.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT A L'IMAGE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Association.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'Association BOB LUGE et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est Regiondo, sous-traitant de l'Association BOB LUGE administratif@bobsleigh.net.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 10 : TRADUCTION ET LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation et ce dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Association.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation). À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.